

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 12 avril 2022

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Julien DEGOUT, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, Mme Lucie SION, M. Quentin BÉAL, Mme Marguerite SERGENT, Mme Tessie BARJAT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN.

Absent excusé : M. Théophile RIVIERE qui a donné procuration à Mme Christelle MURON.

Absent : M. Christian CHARRIERE.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente ses condoléances à Jérôme LACOUR pour le décès de sa maman.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les Comptes de gestion 2021 établis par le Centre des Finances Publiques de MONTBRISON ;
- **APPROUVE, à l'unanimité, les comptes administratifs 2021** concernant
 - . **les différentes Sections** : la Bitortie, Gouttemaine, Rambe, Seytive, La Chevalerie Les Bessières, Le Poyol et Vachon ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Seytive, La Provende 1, La Provende 2, La Provende 3 ;
 - . **le Budget EAU LFA (et accepte sa clôture au 31/12/2021) ;**
 - . **le Budget Photovoltaïque ;**
 - . **le Budget Annexe des Logements Sociaux Passifs** (par 16 voix pour et 1 abstention)
 - . **le Budget Communal.**
- **APPROUVE** les affectations des résultats des différents comptes administratifs 2021.
- **APPROUVE, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2022** concernant les
 - . **les différentes Sections** : La Bitortie, Gouttemaine, Rambe, Seytive, La Chevalerie Les Bessières, Le Poyol et Vachon ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Seytive, la Provende 1, la Provende 2, la Provende 3 ;
 - . **le Budget Photovoltaïque ;**
- **APPROUVE, par 16 pour et 2 contres, le budget primitif annexe des logements sociaux passifs ;**
- **APPROUVE, par 14 pour et 4 abstentions, le budget primitif principal 2022.**
- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022.** Aussi, sans augmentation il est proposé de voter les taux suivants pour 2022 : **26.85 %** pour la taxe foncière (bâti), et **55.58 %** pour la taxe foncière (non bâti). A taux constant le produit est de 476 641 €.
- **EST INFORMÉ** des différentes délibérations prises dans le cadre du vote du budget :
 - Cotisation du FSL de 0.20 €/habitant,
 - Prix de revient d'un élève à l'école primaire publique,
 - Participation à l'OGEC, pour 23 élèves de Noirétable, de 16 779.41€
 - Participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école publique au titre de la rentrée 2021: **Vêtre sur Anzon** : 8 411.56 € et **Cervières** : 536.65 €.
- **PRECISE** que la crèche se fera sur la commune de Noirétable avec accord de Vêtre sur Anzon et Les Salles,
- **VALIDE** à l'unanimité l'adhésion à la compétence optionnelle IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique, financé par le SIEL moyennant un abonnement annuel par la commune ;
- **CONFIRME** la vente de 44 m² de la parcelle G36 de la section de Rambe suite à vote du 2/04/2022 ;
- **ACCEPTE** la location du local situé au 9 rue Claude Peurière pour installer le cabinet LUP dans le cadre de (Petites Villes de Demain) ;
- **ACCETE** la cession de 305 m² à M. Verilhac à la Roche.
- **VALIDE** la convention avec LFA pour les diagnostics des locaux commerciaux vacants recensés sur la commune ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Maire, Julien DEGOUT.